

**Restauration scolaire**

**Rapport n° CP/2012/494**

**Service gestionnaire :**

Direction des collèges et de l'éducation

**Résumé :**

Le Département assure l'organisation de la restauration dans les collèges. A ce titre sont présentés 4 projets de conventions de gestion des restaurants scolaires à passer entre le Département et les collèges « Lamartine » à Bischheim, « Leclerc » à Schiltigheim, « La Pierre Polie » à Vendenheim et le collège de Rhinau.

Le restaurant scolaire du collège "Lamartine" de Bischheim accueille ses propres élèves ainsi que les élèves du collège "Leclerc" de Schiltigheim et certains élèves des écoles de la ville de Bischheim. L'approvisionnement des repas se fait par le biais d'une société de restauration qui a été retenue par le groupement de commandes de la ville de Bischheim et du Conseil Général du Bas-Rhin.

Pour les collèges de Vendenheim et de Rhinau, la restauration scolaire sera assurée à compter de la rentrée de septembre 2012, par un prestataire dans le cadre d'un marché public conclu par le Département.

Il est nécessaire de formaliser les modalités de fonctionnement des services de restauration et de financement par des conventions de gestion entre les établissements et le département du Bas-Rhin. Les quatre conventions prévoient le reversement intégral des sommes facturées par les différents prestataires. La tarification des familles permet d'assurer une prise en charge totale des frais d'achat des repas.

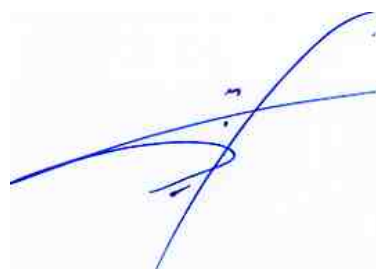
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les conventions de gestion de la restauration scolaire des collèges BISCHHEIM "Lamartine", SCHILTIGHEIM "Leclerc", VENDENHEIM "La Pierre Polie" et de RHINAU.*

*Elle autorise par ailleurs son président à signer ces quatre conventions.*

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL